

DECISION n° 2024-45**1.1. Marchés publics****Avenant n° 01 au marché de nettoyage et d'entretien des bâtiments de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois et de la Communauté de Communes du Genevois – lot n° 05 (marché n° 202110_grpt)**

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2194-1 et 7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° 20200708_cc_adm57 du Conseil communautaire du 08 juillet 2020 relative au procès-verbal d'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour tous les marchés et accords-cadres quel que soit leur montant dès lors que les crédits sont inscrits au budget, les modifications n'ayant pas d'incidence financière et de moins-value ;

Vu l'acte d'engagement portant sur le « Nettoyage et entretien des bâtiments de la ville de Saint-Julien-en-Genevois et de la Communauté de Communes du Genevois - Lot n° 05 : Nettoyage bâtiments administratifs C.C.G. », notifié le 09 août 2021, à l'entreprise STEAM Multiservices ;

Vu la demande de l'entreprise STEAM Multiservices, titulaire du marché, de procéder à un changement de relevé d'identité bancaire à compter de juin 2024 ;

Considérant :

- Qu'il convient de modifier par voie d'avenant le relevé d'identité bancaire (RIB) de l'entreprise STEAM Multiservices ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 01 au marché de « Nettoyage et entretien des bâtiments de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois et de la Communauté de Communes du Genevois - Lot n° 05 : Nettoyage bâtiments administratifs C.C.G. », ayant pour objet la modification du RIB du titulaire du marché à compter de juin 2024.

Article 2 : de signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 3 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024

ID : 074-247400690-20240507-D202445-AU



Archamps, le 07 mai 2024
Le Président, Pierre-Jean CRASTES

Le Président certifie le caractère exécutoire
de cette décision télétransmise en Préfecture
le 07/05/2024
et publiée électroniquement le 07/05/2024



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté de Communes du Genevois
38 Rue Georges de Mestral - Bâtiment Athéna 2
ARCHAMPS TECHNOPOLE
74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

STEAM Multiservices
90 impasse des Prés d'en Bas
ZA Dessus le Fier
74370 Argonay

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Nettoyage et entretien des bâtiments de la ville de
Saint-Julien-en-Genevois et de la Communauté de Communes du Genevois
(marché n°202110_grpt)
Lot n° 05 : Nettoyage bâtiments administratifs C.C.G.**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 09 août 2021

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 41 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

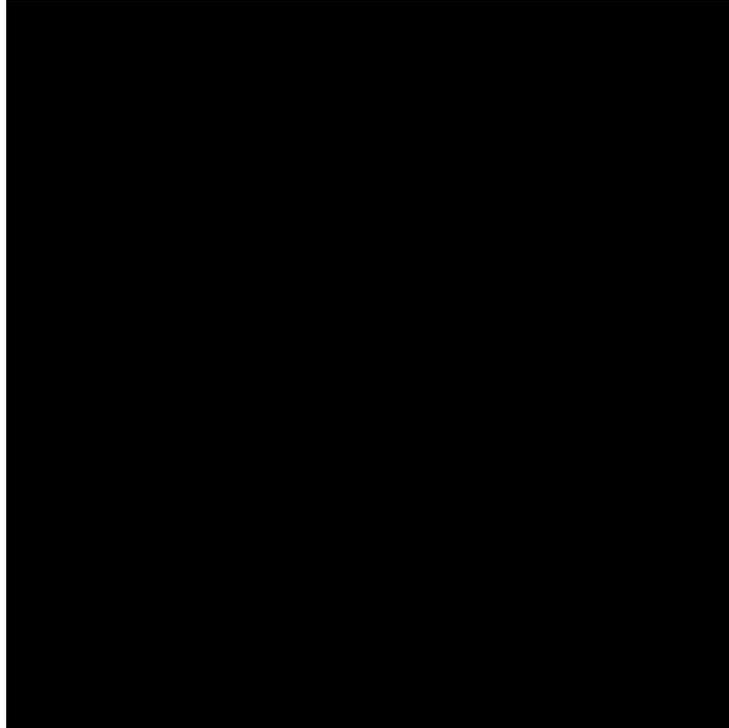
- Taux de la TVA : ...20%
- Montant minimum HT : 20 000 €/annuel
- Montant maximum HT : 35 000 €/annuel

D - Objet de l'avenant.**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Objet : Modification de RIB

Il convient de modifier, à compter de juin 2024, le RIB de l'entreprise STEAM. Celui-ci est le suivant :

**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cochez la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 0
- Montant TTC : 0

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant minimum HT : 20 000 €/annuel
- Montant maximum HT : 35 000 €/annuel



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Archamps, le

Signature
(représentant du Pouvoir Adjudicateur)

**Le Président
Pierre-Jean CRASTES**



Référence de la délibération / décision autorisant la signature de l'avenant :

Date de notification le :